

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DVD 55 Conventions de partenariat dans le cadre de l'évènement « Bougez Malin ».

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer les conventions de partenariat pour l'évènement « Bougez Malin » avec les partenaires suivants : Emotion System, Roulcouché, SARL Respire (La Bicyclette Verte), la Française des Jeux, Disney Hachette Presse ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités des conventions de partenariat pour l'évènement « Bougez Malin » avec les partenaires suivants : Emotion System, Roulcouché, SARL Respire (La Bicyclette Verte), la Française des Jeux, Disney Hachette Presse.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les conventions de partenariat correspondantes, dont les textes sont joints à la présente délibération.